



ARRETE

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DE SEUTUDIANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE DROIT DE TOULOUSE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
SCRUTINS DES 29 ET 30 AVRIL 2025**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'École de droit de Toulouse ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu l'arrêté du 11 mars 2025 portant organisation des opérations électorales par vote électronique des 29 et 30 avril 2025 à l'Université Toulouse Capitole ;
Vu l'arrêté du 16 avril 2025 relatif à la recevabilité des candidatures aux élections électroniques des 29 et 30 avril 2025 au conseil d'administration de l'École de droit de Toulouse de l'université Toulouse Capitole ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Article 1^{er}

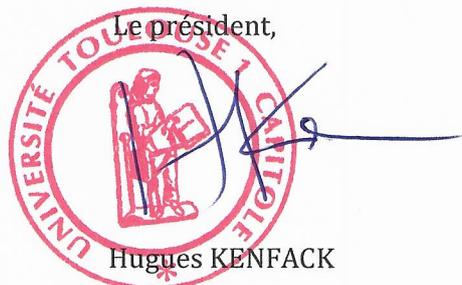
A l'issue des scrutins qui se sont déroulés les mardi 29 avril et mercredi 30 avril 2025 par voie électronique, sont proclamées élues au conseil d'administration de l'École de droit de Toulouse, les personnes dont les noms figurent en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, publié sur les sites internet et intranet de l'université Toulouse Capitole et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 30 avril 2025,

Le président,



Hugues KENFACK

ANNEXE

RESULTATS - SCRUTIN DES 29 ET 30 AVRIL 2025

COLLEGE A - professeurs et assimilés – 7 sièges

Liste : Union et ouvertures, bâtir l'École de droit de Toulouse

1.POUMAREDE	Matthieu
2.BASSANO	Marie
3.BIOY	Xavier
4.JULLIAN	Nadège
5.BLANC	Didier
6.BORIES	Clémentine
7.KRAJESKI	Didier

COLLEGE B – autres enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés – 7 sièges

Liste : Union et ouvertures, bâtir l'École de droit de Toulouse

1.TORRICELLI-CHRIFI	Sarah
2.GOUT	Philippe
3.NI CHIOSAIN	Bairbre
4.GROSCLAUDE	Laurent
5.SUTRA	Romy

Liste Pour une École de droit forte

1.BLIN	Olivier
2.BOUIX	Caroline

COLLEGE BIATSS – 3 sièges

Liste L'administration en action

1.FOSTITSCHENKO	Jennifer
2.LAVOIX	Quentin

Liste L'École de l'avenir

1.HIMBERT	Cyril
-----------	-------

COLLEGE DES USAGERS - LICENCE – 1 titulaire et 1 suppléant

Corpo Arsenal : Parlons campus

Titulaire : NOTTIN Justine

Suppléant : LEPREUX Jules

COLLEGE DES USAGERS – MASTER - 1 titulaire et 1 suppléant

Corpo Arsenal : Parlons campus

Titulaire : WOLFF Élisa

Suppléant : DELGADO Alex

COLLEGE DES USAGERS - DOCTORANTS- 1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : CHAZELLE Alexandre

Suppléante : DESBOIS Yaëlle